



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 05 novembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 octobre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. SBRAGGIA à M. le MAIRE, Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. VOGLIMACCI, M. VANNUCCI à Mme CORTICCHIATO, M. PAOLINI à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme OTTAVY SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à M. BILLARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. HABANI, Mme MASSEI à Mme BERNARD, M. DELIPERI à MME OTTAVY,

**Etaient absents :**

Mme BIANCAMARIA, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, M. CASTELLANA, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. HABANI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181105-2018\_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2018

Affichage : 09/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 5 novembre 2018**

**Délibération N°2018/225**

**Décision modificative n° 1/2018 – régie avec autonomie  
financière du port Charles-Ornano**

**Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de Décision Modificative n°1/2018 du budget de la régie avec autonomie financière du port de plaisance Charles-Ornano pour l'année 2018.

La décision modificative présentée aujourd'hui est un budget d'ajustements et d'introduction d'opération nouvelle en section fonctionnement.

Il s'agit :

**En dépenses de fonctionnement :**

- D'inscrire au chapitre 011, article 617 un montant de 15 000 € pour la réalisation d'une étude diagnostic environnementale portant sur l'amélioration de la gestion des déchets et rejets d'effluents sur le périmètre de la concession portuaire en vue de la certification « ports propres ».

**En recettes de fonctionnement :**

- D'inscrire au chapitre 74, un montant de 12 000 € au titre de l'aide financière à hauteur de 80 % de la part des services de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Corse pour financer cette étude diagnostic environnementale.
- D'inscrire au chapitre 70, article 7061, un montant de 3 000 € au titre des recettes complémentaires en matière de taxes annuelles d'amarrage.

Tels sont les éléments de la décision modificative n° 1/2018 du budget de la régie avec autonomie financière du port de plaisance Charles-Ornano.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
Où l'exposé de son Président  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu le vote du budget primitif 2018 ;  
Vu le vote du budget supplémentaire 2018 ;  
Vu l'avis de l'autorité concédante en date du 24 septembre 2018 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 octobre 2018,

## ADOPTÉ

### A l'unanimité de ses membres présents et représentés

La décision modificative n°1 de l'année 2018 du budget de la régie avec autonomie financière du port de plaisance Charles-Ornano tel que précisé :

#### En dépenses de fonctionnement :

- D'inscrire au chapitre 011, article 617 un montant de 15 000 € pour la réalisation d'une étude diagnostic environnementale portant sur l'amélioration de la gestion des déchets et rejets d'effluents sur le périmètre de la concession portuaire en vue de la certification « ports propres ».

#### En recettes de fonctionnement :

- D'inscrire au chapitre 74, un montant de 12 000 € au titre de l'aide financière à hauteur de 80 % de la part des services de la DREAL de Corse pour financer cette étude diagnostic environnementale.
- D'inscrire au chapitre 70, un montant de 3 000 € au titre des recettes complémentaires en matière de taxes annuelles d'amarrage.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**